

Déclaration liminaire CTL du 07/10/2022

Monsieur le Président,

Ce CTL se tient dans un contexte général des plus tendus, tant au niveau national qu'international.

Les prix des biens de première nécessité continuent de s'envoler et nous entrons en cet automne 2022 avec le spectre de pénuries énergétiques et des attentes fortes en termes de rémunération et de pouvoir d'achat.

Face à cela, l'exécutif affiche ses priorités et montre manifestement bien plus de détermination à poursuivre la casse de notre système de protection sociale qu'à lutter contre la paupérisation induite par les niveaux records de l'Inflation.

Outre l'assurance chômage qu'il précarise, le gouvernement s'obstine à vouloir détruire encore un peu plus le système de retraites en promettant un nouveau recul de l'âge légal de départ.

Après, avoir envisagé un passage en force par le recours au 49.3 pour imposer sa contre-réforme et menacé de dissoudre l'Assemblée Nationale, l'exécutif amorce un changement de stratégie. Il se répand désormais dans tous les médias pour expliquer qu'il imposera bel et bien son projet destructeur mais après toutefois une phase de CONCERTATION.

Une « concertation » qui constitue désormais l'ersatz de démocratie derrière lequel s'abrite le Gouvernement pour masquer son absence de volonté d'écoute des revendications sociales réelles.

Rappelons, ce qui n'est pas inutile au regard de la nature de nos échanges en CTL, la définition de la concertation qui se résume « à faire précéder une décision de la seule consultation des parties concernées » et n'exprime pas la moindre propension à prendre en compte l'avis des dites parties.

Pour en revenir à ce qui nous apparaît comme l'urgence sociale du moment,

Le 29 septembre, les agents et agentes de la DGFIP se sont inscrit·es dans la journée de grève et de mobilisation interprofessionnelle en faveur des salaires motivée par l'inflation galopante et la perte du pouvoir d'achat due notamment :

- aux 10 années de gel de notre point d'indice,
- au tassement des grilles indiciaires,
- au manque d'abondement significatif des promotions
- et au gel de notre régime indemnitaire.

Nul ne peut ignorer qu'à la DGFIP aussi il devient difficile pour une grande partie des personnels de vivre décemment.

Pour Solidaires Finances Publiques, le manque de reconnaissance de la technicité et de l'engagement de l'ensemble des personnels n'est plus acceptable.

Nous rappelons donc notre revendication pour une véritable revalorisation de notre rémunération, de notre régime indemnitaire, et de la prise en charge des frais engagés par les personnels.

Nous refusons toute notion de mérite dans la rémunération.

Nous dénonçons la mise en place de primes exceptionnelles à titre de compensation, telle que la prime d'attractivité/fidélisation.

Nous exigeons des parcours de carrière qui offrent de réelles perspectives de promotion.

Le 26 septembre, nos ministres Bruno Le Maire et Gabriel Attal ont présenté le projet de Loi de Finances (PLF) pour 2023 et le projet de loi de programmation pluriannuelle des Finances Publiques 2023-2027.

Le Directeur Général Adjoint s'est félicité d'une rupture avec les quinze dernières années concernant le volume de suppressions d'emplois. Pour 2023 : ce ne seront "que" 850 suppressions d'emplois, en remerciement de notre investissement. En effet, l'ensemble des ministères voient leurs effectifs augmenter... mais pas le nôtre, et surtout pas notre direction.

Certes, ce chiffre est en deçà de ce que nous avons connu depuis des décennies (25 000 suppressions depuis 2010) mais pour Solidaires Finances Publiques ce sont 850 suppressions d'emplois de trop au vu des difficultés criantes dans l'exercice de nos missions déjà mises à mal par les saignées des années précédentes.

Et ce n'est pas fini.

Le Directeur Général Adjoint a également annoncé 3000 suppressions d'emplois sur l'ensemble du quinquennat qui seront sans aucun doute inscrites dans le prochain contrat d'objectifs et de moyens (COM) auquel on a si cyniquement invité les agentes et agents à participer via le « remue-méninges ».

Concernant les recrutements, la Direction générale se félicite de leur augmentation passant de 3300 en 2022 à 4500 en 2025. Elle oublie, bien entendu, de mettre ces chiffres en perspective des 5000 départs à la retraite par an, et de préciser la nature de ces recrutements, contractuels ou par concours.

Elle annonce par ailleurs le redéploiement d'emplois « *au bénéfice de certains métiers particulièrement dégarnis, à savoir les services de publicité foncière et les amendes.* »

Pour Solidaires Finances Publiques, les SPF et les trésoreries amendes sont en effet des services en grande souffrance.

Mais où ces emplois redéployés pourront-ils encore être prélevés ? Nous ne connaissons aucun service qui ne soit pas en difficulté à ce jour.

Le nouvel objectif affiché de la DG « *de réinvestir les métiers pour améliorer nos résultats et notre service public* » ne se résume une fois de plus qu'à un effet d'affiche.

À qui nos directeurs feront-ils croire qu'ils se préoccupent désormais de la qualité de notre service public lorsqu'ils ne cessent de démanteler notre administration ?

Alors certes, une fois de plus, Monsieur le Président, vous nous expliquerez qu'en ce qui concerne les emplois et le démantèlement de notre administration et de nos missions, vous n'êtes qu'un simple exécutant. Loyal et respectueux du rapport hiérarchique, ils décident, vous obéissez.

Cependant, il y a un domaine où vous ne pouvez vous défausser : la direction et l'encadrement de la DRFIP.

A notre tour de vous demander d'être exemplaire !

Les collègues nous font de plus en plus remonter des situations de souffrances au travail.

Nous attirons régulièrement votre attention sur certaines situations dégradées : dans les SIP 11^e, 18^e Boucry, 16^e nord, ou encore à la BPR5 pour ne prendre que quelques exemples.

Certaines pratiques managériales subies par des collègues constamment épiés et sous pression relèvent d'un micromanagement toxique caractérisé par un contrôle excessif et suspicieux.

Elles engendrent perte de confiance, démotivation, turn-over et un mal-être préjudiciable à la santé des agentes et agents.

Si le recours au micromanagement peut être lié à la personnalité du responsable de service, ses effets sont amplifiés par la culture organisationnelle que vous insufflez, non seulement par la très forte pression que vous exercez en matière de « performance », mais également par l'insuffisance de réaction face aux graves manquements de certains de vos chefs de service.

Il faut parfois qu'un chef de service affiche ces manquements avec trop de désinvolture, comme lors du dernier CTL, pour que vous vous décidiez enfin à réagir. Mais pourquoi ne vous étiez-vous pas préoccupé plus tôt du fort turn-over des SIE du 6^e et du 7^e arrondissement et de ses conséquences sur l'organisation de ces services malgré nos avertissements ?

Concernant les points à l'ordre du jour du présent CTL,

Une fois de plus il est question de démantèlements et de fusions de services pour notamment libérer les immeubles de Banque et d'Uzès promis à la vente. Vous prévoyez ainsi de détériorer un peu plus les implantations des SIP en réunissant les SIP 9 et 10^e arrondissement sur le site de PARADIS.

Même logique immobilière à l'œuvre pour les PCE, même conséquences de la démétropolisation et du NRP...

Vous nous présentez en effet à ce CTL une charrette de restructurations de PCE qui accompagne celle des SIE dont les missions seront délocalisées. Rien cependant sur les nouvelles liaisons qui devront être mises en place entre PCE/SIE et leurs Antennes.

Une fois de plus, vous expédiez les sujets avec des fiches copier/coller au contenu « minimaliste ».

La palme revient à la fiche sur la fusion des PCE des 1^{er} et du 2^e arrondissements :

Rien sur l'aménagement qui nous aurait soi-disant été présenté lors du CTL du 9 juin,

Rien sur les charges de travail,

Rien sur les DUERP,

Rien sur les écrêtements.

Nous vous demandons par conséquent d'étoffer cette fiche et de nous la représenter lors d'un prochain CTL.

Concernant les innovantes joyusetés du jour, après la « *gestion conjointe* » et la « *fusion juridique* » présentée lors du précédent CTL, c'est au tour de la « *scission-fusion* » des PCE du 8^e arrondissement : on n'arrête pas la créativité destructrice !

Concernant les fiches de présentation, là non plus, rien sur les charges de travail et la répartition entre les futurs PCE scindés/fusionnés,

Rien sur le mécanisme de scission du PCE 8^e Champs Élysées Europe Haussmann et le suivi des travaux en cours,

Rien sur la période transitoire entre les restructurations des SIE et des PCE, notamment sur la perte de porte-feuille du PCE 8^e Champs Élysées Europe Haussmann au 1^{er} janvier et le report de charge sur les autres PCE,

Rien sur les liaisons avec les SIE et la future antenne de Vierzon.

Nous reviendrons plus précisément sur ces sujets et les différents points à l'ordre du jour au cours du CTL.